

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mars 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 5 mars 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Jean de MOREL, Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Christiane LECHANOINE, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Nelly GERVAISE (proc. Jean de MOREL), Denis LETAN.

I. Élection du secrétaire

Christian GOUX a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 6 février 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement du plateau scolaire

Le conseil municipal renouvelle son accord pour prolonger la mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement du plateau scolaire.

IV. Restructuration du site de la mairie : résultats de la consultation

Christian GOUX, maire-adjoint, propose de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de restructuration du site de la mairie :

Lot	Entreprise	Montant HT	TVA 19.6%	Montant TTC
Lot 1 – démolitions, gros œuvre	MONROCQ - 50570 MARIGNY	152 899.26 €	29 968.25 €	182 867.51 €
Lot 2 – charpente bois, murs ossature bois, bardage	AMAND SARL – 50860 MOYON	32 013.19 €	6 274.59 €	38 287.78 €
Lot 3 – couverture zinc	ALEXANDRE 50450 ST DENIS LE GAST	25 946.74 €	19.6% 4 751.38 € 7 % 119.35 €	30 817.47 €
Lot 4 – étanchéité	CORBET – 50003 SAINT-LÔ	15 772.28 €	3 091.37 €	18 863.65 €
Lot 5 – menuiseries extérieures alu	GUERIN - 14470 REVIERS	58 172.00 €	11 401.71 €	69 573.71 €
Lot 6 – menuiseries intérieures	MONROCQ – 50570 MARIGNY	27 978.00 €	5 483.69 €	33 461.69 €
Lot 7 – plâtrerie sèche	MONROCQ – 50570 MARIGNY	36 495.67 €	7 153.15 €	43 648.82 €
Lot 8 – chauffage, plomberie, ventilation	LECAUDEY 50560 BLAINVILLE/MER	21 155.70 €	4 146.52 €	25 302.22 €
Lot 9 – électricité	LECOEUR 50230 AGON-COUTAINVILLE	23 900.50 €	4 684.50 €	28 585.00 €
Lot 10 – carrelages, faïences	LEBLOIS Roger 50340 SAINT-JAMES	8 869.71 €	1 738.46 €	10 608.17 €
Lot 11 – peinture, revêtements muraux	PIERRE SA 50200 COUTANCES	18 520.69 €	3 630.06 €	22 150.75 €
Lot 12 – revêtements de sols souples	LEBLOIS Roger 50340 SAINT-JAMES	5 813.65 €	1 139.48 €	6 953.13 €
Lot 13 – ascenseur	ESPASS - 50015 SAINT-LÔ	27 356.00 €	5 361.78 €	32 717.78 €
T O T A L		454 893.39 €	88 944.29 €	543 837.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve l'attribution des lots aux entreprises selon le tableau ci-dessus ;
- autorise le maire à signer les marchés et tous actes se rapportant à cette affaire.

V. Rapport des commissions de l'urbanisme et du développement durable

Jean de MOREL donne lecture du compte-rendu de la réunion conjointe des commissions de l'urbanisme et du développement durable du 27 février dernier.

- **cantine scolaire actuelle et projet d'aménagement :**

Sur les 4 propositions du CAUE, les commissions suggèrent de retenir la 4^{ème}, c'est-à-dire la délocalisation de la cantine et la démolition du bâtiment actuel. Il est demandé à la commission des affaires scolaires de reprendre contact avec les professeurs des écoles pour actualiser leurs souhaits en matière d'aménagement (réunion du 08/12/2010).

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mars 2013

- **questions diverses :**

Le fleurissement du terrain communal devant la Détente, des abords du lavoir de la Rousterie et à divers endroits publics a été évoqué.

La commission demande où en est le projet de l'installation des radars pédagogiques. Elle souhaite fortement l'aménagement de ralentisseur comme à Gratot et à Tourville-sur-Sienne.

Après discussion au sujet de la proposition d'implantation d'un « dos d'âne » à hauteur de l'ancien bureau de poste route de la Louverie, pour ralentir la vitesse de la circulation et créer une zone 30 au centre du bourg, la proposition des commissions de l'urbanisme et du développement durable est approuvée par 9 voix pour et 2 contre (Michel BOIVIN et Jean-Claude LECONTE).

Le maire justifie son opposition personnelle à l'implantation d'un tel dispositif à cet endroit, c'est-à-dire en pleine descente, considérant que celui-ci présente un caractère dangereux, tout particulièrement pour les motocyclistes.

VI. Réforme des rythmes scolaires : rapport de la commission des affaires scolaires

Jean de MOREL donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'école et de la commission des affaires scolaires du 12 février 2013, concernant la réforme des rythmes scolaires.

Madame PALLUEL, directrice du RPI, présente la réforme du temps scolaire et les multiples questions qu'elle suscite.

- Mercredi ou samedi ? il n'y a pas de consensus autour de la table. On évoque une enquête auprès des parents diligentée par la mairie, mais l'évidence semble être que la compagnie de transport sera la maîtresse du jeu.
- La cantine le mercredi midi ? selon la commission, cela ne paraît pas envisageable.
- Les horaires : rien n'est évoqué, sauf d'allonger la pause méridienne de 15 minutes. Le positionnement des 30 autres minutes n'est pas arrêté.
- Les activités à mettre en place : il faut prendre le temps de la réflexion.
- Des questions sont posées sur la mutualisation des moyens au niveau de la communauté de communes.

Madame PALLUEL propose de soumettre au vote du conseil d'école une motion demandant le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014. La motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de la réunion du conseil d'école et de la commission des affaires scolaires, après en avoir débattu, décide de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015. Il charge le maire d'en informer, d'une part, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, et, d'autre part, le service des affaires scolaires du conseil général de la Manche.

VII. Évolution des effectifs scolaires – prévisions du directeur académique des services de l'Éducation nationale

Le maire donne lecture des prévisions académiques des effectifs scolaires pour la rentrée 2013/2014, à savoir 162 élèves pour l'ensemble du RPI Blainville-sur-mer/Saint-Malo-de-la-Lande.

VIII. Rapport de la commission du camping

Raymond ROBIN donne lecture du rapport de la réunion de la commission du camping du 2 mars.

- **choix des travaux à effectuer en 2013 :**

Dans la grande salle d'accueil, changement des fenêtres de l'angle sud-ouest et le chassis à l'ouest (3 700€ HT). Dans le logement, changement de la fenêtre et du volet de la chambre ouest avec habillage et isolation extérieure (2 900€ HT). Soit un total de 6 600 € HT. La commission précise que les travaux suivants restent à faire : changement de la fenêtre et du volet de la cuisine et de l'entrée du logement (rez-de-chaussée) ainsi que les autres fenêtres de la grande salle ; pour un coût total estimé à 20 400€ HT (6 000€ + 14 400€).

- **aménagement de 5 parcelles pour stationnement de mobilhomes :**

Après examen des différents devis, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

EUROVIA pour la voirie et le raccordement au réseau eaux usées pour 9 000 € HT ; Jacky VAYER pour les travaux de desserte en électricité pour 7 000 € HT et Bertrand LECAUDEY pour l'alimentation des parcelles en eau potable pour 2 200 € HT ; soit un total HT de 18 200 €.

- **remplacement du tracteur tondeuse :**

Après examen des différents devis, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise DURCHON, pour une tondeuse KUBOTA, pour un montant de 11 100 € HT, déduction faite de la reprise du vieux matériel pour 1 800 € HT.

- **éclairage public du camping :**

La commission estime que l'éclairage du camping (les 4 mâts + les parkings) doit rester allumé pendant la période d'ouverture, soit du 1^{er} avril au 30 octobre, pour la sécurité des campeurs.

Le conseil municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2013 pour les travaux de menuiserie (6 600€ HT), l'aménagement des 5 parcelles (18 200€ HT) et l'achat de la tondeuse (11 100€ HT).

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mars 2013

IX. Vote des subventions communales 2013

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2013 :

Association	Subvention	Association	Subvention
Office de tourisme	31 000 €	Société de chasse Blainville/Saint-Malo	200 €
Section locale SNSM	2 000 €	Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €
Bibliothèque "En train de lire"	1 000 €	U.N.C.	120 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	Jeunes Sapeurs Pompiers Agon-Coutainville	100 €
AJB	1 000 €	Lycée maritime de Cherbourg	80 €
Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach	700 €	Maison familiale de Coutances	80 €
Asparel (association parents d'élèves)	600 €	Croix Rouge française	50 €
GV "Au vent d'amont"	300 €	Association La Croix d'or	50 €
Secours catholique	400 €	Association des donneurs de sang	50 €
Banque Alimentaire de la Manche	400 €		
TOTAL			39 280 €

X. Fonds d'aide au jeunes 2013

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis plusieurs années au fonds départemental d'aide aux jeunes. Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil général propose un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, soit 375€ pour Blainville-sur-mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2013 ;
- autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion annuel ;
- fixe le montant de la participation annuelle à 375 € et charge le maire du mandatement de la somme en cause.

XI. Questions diverses

1. Révision du prix de location des terrains de la zone conchylicole

Le maire indique que le prix de location des terrains de la zone conchylicole est revalorisé selon l'indice du coût de la construction. Celui-ci a augmenté de 4.20% entre le 3ème trimestre 2011 (moyenne 1 576) et le 3ème trimestre 2012 (moyenne 1 642.25), ce qui porterait le prix de location des terrains de la zone conchylicole de 0.75€ le m² à 0.78€ le m² à compter du 1er janvier 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- fixe le prix de location des terrains de la zone conchylicole à 0.78€ le m², à compter du 1er janvier 2013 ;
- charge le maire d'accomplir toutes formalités et l'autorise à signer tous actes.

2. Demande d'aménagement de la RD 651

Le maire donne lecture au conseil municipal de la réponse de monsieur le président du conseil général à sa lettre demandant un aménagement favorisant les déplacements doux sur le tronçon blainvillais de la RD 651.

« Monsieur le maire, par courrier cité en référence, vous apportez une réflexion intéressante sur le développement des modes de déplacement doux sur votre commune, et notamment autour de la RD 651 qui relie Blainville à Agon-Coutainville.

Le développement de ces usages est effectivement une priorité du conseil général.

Néanmoins, certaines infrastructures routières structurantes du département doivent être en mesure de recevoir un trafic important, induit par une économie prospère, notamment sur le plan touristique.

Il en est ainsi de la RD 651 qui reçoit en moyenne 4 500 véhicules par jour, avec des pics estivaux supérieurs à 6 700 véhicules par jour. C'est pourquoi une limitation à 50 km/h sur la totalité de l'itinéraire ne me semble pas compatible avec cet usage, pour éviter notamment d'en faire une section piège pour les automobilistes, qui ne comprendraient pas la finalité de cette limitation.

Par contre, développer en parallèle de la route actuelle des cheminements sécurisés (sur les accotements actuels, éventuellement élargis en ramenant la largeur de la bande circulée à 6 m) peut tout à fait être envisagé si votre commune est prête à porter un tel projet.

Pensant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

signé le président du conseil général Jean-François LE GRAND ».

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 mars 2013

3. Programmation des travaux d'amélioration de l'éclairage public 2013

Le maire donne lecture du compte-rendu (rédigé par Denis LETAN) de la réunion qui s'est tenue le 20 février en mairie, avec Gérard LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Denis LETAN, monsieur TRÉOL de l'AME et monsieur PICAN de CEGELEC.

- **L'objectif des travaux** à réaliser est la forte réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public. 2 axes sont privilégiés :
1^{er} axe : l'extinction nocturne de 23 h à 6 h, qui doit être homogène sur tout le territoire communal, sauf sur la zone conchylicole, le parking de la plage sud et les abords du rond-point de la Louverie (RD 650).

2^{ème} axe : le remplacement d'anciennes lampes par des lampes performantes et économes, conformément aux engagements de la commune auprès de l'ADEME.

- **Concernant l'extinction aux abords de la salle des fêtes**, Denis LETAN suggère qu'elle soit conforme à l'ensemble de la commune, alors que Gérard LAVILLE et Jean-Claude LECONTE préféreraient que l'éclairage soit maintenu jusqu'à 2 h, ce qui remet en cause le principe de l'extinction sur toute la zone. Le choix définitif pourra être fait par le conseil municipal.

- **Aménagement de la rue du château d'eau** : la commune souhaite installer 3 lampadaires maximum. Néanmoins, CEGELEC pourra faire une proposition alternative qui sera examinée par le conseil municipal.

- **Choix du type d'ampoules pour remplacement des ampoules défectueuses** : les avis de M. TRÉOL et de M. PICAN sont divergents. Un accord est trouvé après médiation du maire et des adjoints.

- **Travaux à prévoir** : La liste des travaux à réaliser fait apparaître un total de 40 ampoules à remplacer, inférieur aux prévisions du dossier initial (42), mais en intégrant les travaux réalisés dans le bourg et la suppression des points lumineux du chemin de l'amour, on arrive facilement aux objectifs chiffrés (57% d'économie).

Il est convenu que l'entreprise CEGELEC établisse un nouveau devis, qui sera soumis pour avis à monsieur TRÉOL avant d'être validé par le conseil municipal.

4. Demande de subvention

Le maire présente la demande de subvention de l'association « cœur d'enfant », en vue de l'organisation de la course « le Raid de l'Archange » en juin prochain, qui partira du Mont Saint-Michel, empruntera exclusivement le GR 223 pour remonter tout le département de la Manche et arriver à Beaumont-Hague après 270 kms.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande susvisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.